Septembre 2023

F

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE-CENTRE-OUEST (COPACO)

DIX-NEUVIÈME SESSION

Bridgetown, Barbade, 6-8 Septembre 2023

Rapport sur la mise en œuvre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) dans le contexte de la feuille de route recommandée par la Commission pour l'année de célébration dans la région COPACO et prochaines étapes

Ce document fournit des informations sur les activités intersessions de la Commission et de la FAO au titre de la résolution adoptée dans le cadre du document COPACO/17/2019/20 sur la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022).

Mesures suggérées à l'attention de la Commission
La Commission est invitée à:

1. Reconnaître le travail essentiel réalisé par le comité en matière de mobilisation de fonds et de conduite d'une campagne de sensibilisation aux échelles nationale, régionale et internationale sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans la région.
2. Remercier la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne (DG Mare) pour la subvention déterminante qu'elle a versée pour financer les activités menées dans la région de la COPACO et pour son soutien actif en faveur de l'AIPAA.
3. Prendre note des activités réalisées par les partenaires nationaux et régionaux pour célébrer l'Année internationale.
4. Examiner la proposition d'institutionnalisation et de régularisation du comité de coordination et envisager de l'approuver afin de permettre à cet organe d'encadrer les activités s'inscrivant dans le cadre de la célébration du 10e anniversaire des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale),* et prodiguer des conseils sur la manière d'assurer sa reconnaissance officielle dans la région.
5. Prier les membres de renforcer leur appui aux activités menées pendant l'intersession, en envisageant de contribuer de manière tangible, en nature ou financièrement, aux activités relatives aux Directives sur la pêche artisanale ainsi qu'aux activités entrant dans le cadre de l'avant-projet de programme de travail 2023-2025 ou celles en lien avec ce sujet qui sont destinées à y être intégrées par la Commission.

CONTEXTE

1. Les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* (Directives sur la pêche artisanale) ont été approuvées et entérinées lors de la trente-et-unième session du Comité des pêches de la FAO (COFI). Elles visent à renforcer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales, à contribuer au développement équitable et à l'éradication de la pauvreté, à assurer une utilisation durable des ressources halieutiques et à promouvoir un avenir économiquement, socialement et écologiquement durable pour notre planète et ses habitants. Elles proposent aux États et parties prenantes des conseils pour améliorer la gouvernance et le développement durables de la pêche artisanale. Elles favorisent également la sensibilisation et l'avancement des connaissances sur la pêche artisanale. Approuvées par consensus, elles complètent le Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux relatifs à la pêche.

2. Lors de sa 15e session, la COPACO a approuvé la Résolution COPACO/15/2014/8 qui encourage la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale dans tous les États membres.

3. À l'occasion de sa trente-troisième session en 2016, le COFI a officiellement proposé l'Année internationale. Selon lui, l'objectif de l'Année internationale était de sensibiliser l'opinion publique et les gouvernements à l'importance d'adopter des politiques et programmes publics spécifiques pour promouvoir ces activités, en particulier dans les zones rurales les plus vulnérables pâtissant d'une mauvaise gouvernance et d'une faible capacité d'utilisation durable des ressources aquatiques.

4. La 154e session du Conseil de la FAO a approuvé la proposition du COFI et l'a transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies. En conséquence, la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 2017) a proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales et invité la FAO à servir d'organisme chef de file, en collaboration avec d'autres organisations et institutions pertinentes du système des Nations Unies.

5. Lors de sa 17e session, la COPACO a approuvé une résolution dans le cadre du document COPACO/17/2019/20 qui a encouragé la poursuite des activités de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale dans tous les États membres et l'élaboration d'une feuille de route pour l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Elle a recommandé que l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) en 2022 serve à consolider les activités menées en partenariat, l'objectif étant ici de profiter de l'AIPAA pour relier les activités très éparses afin de mettre en lumière les progrès obtenus en matière de mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale de manière coordonnée et d'améliorer la visibilité internationale de la pêche artisanale et de la communauté de pêche dans la zone de la COPACO.

6. À sa 18e session, la COPACO a examiné le document COPACO/18/2022/24 qui visait à faire un point sur la création du comité de coordination régionale. Reconnaissant les travaux importants réalisés par le comité de coordination régionale, la Commission a invité ce dernier à: 1) poursuivre les efforts déployés avec les partenaires et mettre en lumière les progrès obtenus dans la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale; 2) soutenir l'exécution de la feuille de route régionale concernant l'AIPAA; 3) encourager l'élaboration de feuilles de routes nationales; 4) fournir des conseils sur l'institutionnalisation de la collaboration; et 5) envisager d'appuyer les activités liées aux Directives sur la pêche artisanale et à l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA COPACO CONCERNANT L'AIPAA 2022

1. Sur recommandation de la 17e session de la COPACO, le Secrétariat a assuré la création, en juillet 2020, d'un comité de coordination régionale composé de représentants du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO), du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (CRFM), de l'Université des Antilles – Centre de gestion des ressources et d'études environnementales (UWI-CERMES), de l'Institut des Pêcheries du Golfe du Mexique et des Caraïbes (GCFI), de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) et de l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes.

2. La thématique principale de la célébration à l'échelle régionale porte sur le relèvement et la résilience, tandis que l'équité femmes-hommes et la jeunesse en constituent les thématiques transversales. Trois sous-thématiques ont par ailleurs été définies: l'innovation, les liens intersectoriels et la résilience sociale.

3. Le Secrétariat de la COPACO, avec l'appui du comité de coordination régionale de l'AIPAA, a réussi à mobiliser 185 000 USD auprès de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne pour soutenir les activités en lien avec l'AIPAA dans la région. Ces ressources ont permis d'appuyer les activités menées à l'échelle nationale et régionale, de même qu'une partie des activités relatives à la gestion du lambi à l'échelle régionale.

I. Initiatives relatives à l'AIPAA à l'échelle régionale et infrarégionale

4. Le 19 novembre 2021, pendant la semaine de la Journée mondiale de la pêche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA) 2022. Peu de temps après, le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a organisé une cérémonie destinée à replacer en contexte les buts et objectifs de l'AIPAA 2022 pour la région, dans le but d'encourager d'autres festivités axées sur l'action tout au long de l'année. Cette cérémonie s'est ouverte sur le discours liminaire prononcé par Julio Berdegué, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO, suivi de présentations de différents intervenants participant à la célébration de l'AIPAA 2022 dans la région. À cette occasion, Saboto Caesar, Ministre de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche, de la transformation rurale, de l'industrie et du travail de Saint-Vincent-et-les Grenadines et défenseur de l'AIPAA, a prononcé les observations finales et lancé l'appel régional à l'action pour l'AIPAA (Annexe 1). Cet événement a reçu un accueil très positif, avec plus de 1 200 participants en ligne.

5. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le comité de coordination de la COPACO et les Comités sous-régionaux pour la Mésoamérique et l'Amérique du Sud ont travaillé en collaboration, avec la fourniture d'un soutien conjoint à leurs membres, la publication de divers articles et la réalisation de plusieurs présentations. Voici quelques articles publiés:

    a. L'année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales en Amérique latine et dans les Caraïbes: vers une pêche et une aquaculture inclusives, responsables et durables

    b. Une approche locale de la «mer» pour célébrer l'AIPAA 2022 dans la région de l'Atlantique Centre-Ouest

    c. Événement régional de clôture de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022 en Amérique latine

6. Les trois comités, sous la coordination et la direction du Comité directeur international et du Secrétariat de l'AIPAA, ont compté parmi leurs membres un large éventail de parties prenantes de la pêche et de l'aquaculture artisanales, à savoir pêcheurs, pisciculteurs et travailleurs du secteur des pêches, représentants des gouvernements et chercheurs, disposant toutes des

mêmes droits d'expression et de vote et passant des accords par consensus en conformité avec les principes de solidarité, de responsabilité environnementale et sociale et de respect de la diversité.

7. Le comité de coordination régionale de la COPACO a aussi fourni un appui financier direct au comité pour l'Amérique du Sud, destiné à financer la publication de deux dossiers:

    a. Recommandations de politiques publiques pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture artisanales aux petits métiers en Amérique du Sud – Orientations politiques destinées aux responsables politiques

    b. Caractérisation de la pêche et de l'aquaculture artisanales aux petits métiers en Amérique du Sud et recommandations de politiques publiques

8. Le comité de coordination régionale de l'AIPAA 2022 a sélectionné des défenseurs régionaux de la pêche et de l'aquaculture artisanales. Le premier appel à nominations a été clôturé en novembre 2021. Le Secrétariat de la COPACO a reçu et accepté 23 nominations de la part d'États membres et organisations partenaires de sa zone de compétence. Il s'agit d'individus et d'entités ayant joué un rôle central dans le secteur et qui ont le potentiel d'influencer davantage les avancées en matière de développement de systèmes alimentaires durables fondés sur la pêche et l'aquaculture artisanales.

9. Un événement de haut niveau, consacré à la «création d'un environnement politique et pratique favorable à la célébration de l'après-AIPAA 2022 dans le contexte des Directives sur la pêche artisanale» et modéré par le Secrétariat de la COPACO et le Fonds de défense de l'environnement, a été organisé parallèlement à la 18e session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest. Les parties prenantes se sont réunies à cette occasion pour relever les défis, chercher des solutions innovantes et identifier les opportunités permettant de pérenniser le développement de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans la région de l'Atlantique Centre-Ouest. Le panel était composé de représentants et représentantes d'OSPESCA, de la Trinité-et-Tobago, de la Jamaïque et du Costa Rica. Cet événement visait à institutionnaliser la dynamique créée par l'AIPAA 2022, et à appuyer la durabilité à long terme du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales de la région. M. Aaron Chacon, un jeune pêcheur costaricain, a par ailleurs saisi cette occasion pour lancer un appel à l'action. Les principaux axes d'intervention de la session portaient sur l'amélioration de l'intégration des jeunes et des femmes et de la prise en considération de la sécurité et de la protection sociales des pêcheurs de la région.

10. Le comité de coordination a organisé deux événements lors de la 75e réunion de l'Institut des Pêcheries du Golfe du Mexique et des Caraïbes, organisée du 7 au 11 novembre 2022.

    a. Le Secrétariat de la COPACO a organisé une session et un atelier spéciaux. La session spéciale visait à relier l'AIPAA au développement durable de l'économie bleue dans le golfe du Mexique et les Caraïbes. Les participants ont discuté à cette occasion de la pêche et de l'aquaculture artisanales et de leur intégration dans l'économie bleue. Cette session visait également à contribuer aux travaux relatifs aux *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale* et aux *objectifs de développement durable* des Nations Unies. Huit présentations portant sur des sujets aussi variés que la gestion communautaire des pêcheries, la justice bleue et les retombées de la pandémie de COVID-19 ont été effectuées à cette occasion.

    b. Le Secrétariat de la COPACO a coorganisé le tout premier Forum régional sur les femmes du secteur de la pêche. Celui-ci visait à reconnaître et célébrer l'importance des femmes dans la pêche et l'aquaculture artisanales. Les personnes présentes ont pu, à cette occasion, réseauter, partager leurs connaissances et discuter des bonnes pratiques en matière d'intégration du genre dans le secteur de la pêche. Plus de 50 personnes issues de 19 pays ont participé à ce forum, qui a pu être organisé grâce

à la collaboration du Secrétariat de la COPACO avec ses partenaires, dont le Secrétariat du CRFM, le CNFO, UWI-CERMES, la Wildlife Conservation Society du Belize et SAEDI Consulting Inc. Il a débouché sur la rédaction du premier appel à l'action pour l'intégration de la dimension de genre et l'égalité entre les genres dans le secteur de la pêche de l'Atlantique Centre-Ouest (Annexe 2).

11. À l'occasion de la 20e réunion du Forum de la pêche dans les Caraïbes, en mars 2022, le CRFM a adopté une résolution (Point 14 (iv) à l'ordre du jour) saluant les festivités relatives à l'AIPAA 2022 et appelant les États membres à continuer de mettre en œuvre les activités à l'échelle nationale par le biais des comités consultatifs des pêches (CCP).

12. Le CRFM a rédigé et adopté, à l'occasion d'une réunion spéciale du Conseil ministériel en octobre 2022, un document stratégique de haut niveau, la Résolution nº SMC 12(05) de 2022, visant à intégrer la pêche et l'aquaculture artisanales dans le dialogue permanent sur l'économie bleue.

II. Initiatives relatives à l'AIPAA à l'échelle nationale

13. Alejandro Espinoza, un défenseur de l'AIPAA, a activement participé, avec le soutien du Secrétariat de la COPACO, au Congrès mondial de la pêche artisanale organisé à Mérida, au Mexique, en octobre 2022. Il a effectué à cette occasion une présentation sur ses recherches relatives à la pêche artisanale du Mexique.

14. Un soutien a été apporté à l'exécution des activités menées en coordination avec la FAO Colombie au sein de l'Association des producteurs autochtones ticunas de Arara Wone Amazonas pour assurer la redynamisation et la mise en œuvre de la culture du cachama dans le cadre de régimes alternatifs. La FAO Colombie a collaboré avec l'Association des producteurs autochtones ticunas de Arara Wone Amazonas (ASOPROWONE) pour réactiver les équipements et assurer le transfert de connaissances sur les régimes alternatifs, ce qui a permis de réduire les coûts de production et d'améliorer la qualité des produits.

15. L'Institut nicaraguayen de la pêche et de l'aquaculture (INPESCA), la FAO et le Front national de travailleurs (FNT) ont, en collaboration avec le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua et en coordination avec la Région autonome de la Côte caraïbe sud, la municipalité de Bluefields et les institutions du système national de production, de consommation et de commerce, organisé, dans la ville de Bluefields, le Forum national sur la pêche et l'aquaculture artisanales, qui a connu un succès retentissant. Plus de 100 personnes issues de différentes communautés de pêche se sont réunies pour discuter de leurs expériences, des difficultés rencontrées et des dernières innovations dans le secteur. Cet événement a mis en lumière l'importance des pratiques durables de pêche, le rôle des femmes dans le secteur et les effets des changements climatiques. Une exposition présentant des recettes, des manuels et des supports pédagogiques en lien avec la pêche, a par ailleurs été organisée à cette occasion. La présence de personnalités de la FAO, des autorités régionales et de l'INPESCA a démontré l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la croissance et de la préservation du secteur.

16. L'Université des Antilles – Centre de gestion des ressources et d'études environnementales a organisé plusieurs activités:

    a. Des débats jeunesse en Jamaïque, au Guyana et à Sainte-Lucie, à l'occasion desquels des jeunes se sont réunis pour discuter, en partant d'une perspective axée sur la jeunesse, de solutions pouvant assurer la pérennité de la pêche artisanale.

    b. Une formation au théâtre populaire et une présentation pour les femmes du secteur de la pêche à la Barbade.

    c. Une étude sur les liens intersectoriels dans le secteur des pêches des Caraïbes.

d. Un webinaire sur la justice sociale pour les femmes du secteur de la pêche. Cette discussion a porté sur le caractère multidimensionnel de la justice sociale et des questions de genre dans le secteur de la pêche.

VERS UNE INSTITUTIONNALISATION DU COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE AU SEIN DE LA COPACO

1. La création du comité de coordination régionale a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des initiatives relatives à la pêche et à l'aquaculture artisanales dans la région de la COPACO. Après réflexion sur le rôle fondamental du comité, nous reconnaissons sa contribution déterminante au cours d'une année charnière pour la pêche et l'aquaculture artisanales. Il a favorisé le dialogue, la collaboration et l'action collective entre États membres, de façon à traiter de sujets centraux et produire des résultats significatifs.

2. Tout au long de son existence, le comité de coordination régionale a joué un rôle déterminant dans l'instauration d'une dynamique régionale essentielle pour maintenir les progrès dans le domaine de la pêche artisanale. Il a permis de repérer les résultats critiques et les défis nécessitant une attention permanente et des efforts concertés à l'échelle régionale. En assurant la coordination de la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, le comité peut promouvoir les pratiques de pêche durables et améliorer les cadres de gouvernance et les moyens de subsistance des artisans pêcheurs de la région.

3. La commémoration du 10e anniversaire des Directives sur la pêche artisanale en 2024 représente le moment idéal pour réfléchir aux réalisations passées et se tourner vers l'avenir de la région. **Nous devons impérativement institutionnaliser le comité de coordination pour en garantir l'efficacité à long terme et la continuité.** En mettant en place une structure permanente, nous pouvons affermir son mandat, améliorer sa capacité et renforcer son rôle de moteur de la coopération régionale et de la cohérence politique en matière de pêche artisanale.

4. En envisageant l'institutionnalisation du comité, il est essentiel de reconnaître et d'intégrer les **femmes et les jeunes** au programme relatif à la pêche. Les femmes jouent un rôle fondamental dans le secteur de la pêche, et leur inclusion est essentielle pour assurer l'égalité entre les genres, promouvoir l'équité sociale et garantir le développement durable. L'intégration des femmes de la région dans le programme relatif à la pêche dans le cadre des activités bisannuelles du comité institutionnalisé pourrait amplifier les efforts visant à autonomiser et soutenir les femmes du secteur. Cette approche inclusive permettrait au comité de relever les défis spécifiques au genre, d'encourager la participation et le leadership des femmes et de favoriser l'égalité des chances dans le cadre de la pêche artisanale.

5. Le comité institutionnalisé devra établir des programmes et des plateformes dédiés visant spécifiquement à mobiliser la jeunesse. Ceux-ci peuvent prendre la forme de forums jeunesse, de programmes de mentorat, d'ateliers de renforcement des capacités et de projets dirigés par des jeunes dans le secteur de la pêche artisanale. En autonomisant les jeunes, nous pouvons créer la nouvelle génération de leaders dans le secteur et garantir sa viabilité à long terme.

6. En assurant la participation active des jeunes aux activités du comité institutionnalisé, nous pouvons cultiver chez eux un sentiment d'appropriation et de responsabilité vis-à-vis de la pêche artisanale durable. Leur participation contribuera au transfert intergénérationnel de connaissances, de compétences et de pratiques et assurera la continuité des techniques de pêche traditionnelles parallèlement à l'instauration d'approches innovantes.

7. Pour avancer, saisissons l'occasion que nous offre le 10e anniversaire pour institutionnaliser le comité de coordination régionale. Nous pourrons ainsi renforcer la coopération régionale, améliorer l'intégration des Directives sur la pêche artisanale et garantir le développement durable de la pêche artisanale dans la région de la COPACO.

ANNEXE 1

I: Lancement de l'appel à l'action en faveur de l'AIPAA à l'échelle régionale

Conclusion et appel à l'action de M. Saboto Caesar
Lancement régional de l'AIPAA
Novembre 2021

1. L'année 2022 a été déclarée Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) par l'Assemblée générale des Nations Unies.

2. La reconnaissance spéciale accordée à la pêche et à l'aquaculture artisanales en 2022 représente une occasion absolument unique d'attirer l'attention sur les hommes et les femmes qui interviennent dans ce secteur et contribuent de manière exceptionnelle aux économies locales et nationales d'Amérique latine et des Caraïbes.

3. Ce lancement régional met en lumière la diversité des acteurs qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans la région, de même que les activités menées pour célébrer l'AIPAA.

4. Les pêcheurs et pêcheuses, responsables politiques, représentants et représentantes de la société civile et du secteur privé et les différents comités de coordination ont démontré dans leurs interventions les liens intersectoriels mis en lumière pendant l'AIPAA et présenté les actions qu'il faut mettre en place pour atteindre l'objectif de l'année de célébration, à savoir améliorer encore la contribution aux objectifs de développement durable de la pêche et de l'aquaculture artisanales aux petits métiers.

5. Reconnaissant l'importance du soutien politique aux pêcheries artisanales, le CRFM a élaboré une Politique commune de pêche de la Communauté des Caraïbes (PCPCC) qui insiste sur la coopération et la collaboration de toutes les parties prenantes en matière de gestion et d'utilisation durable des pêcheries et écosystèmes connexes. Le Conseil ministériel du CRFM a également adopté une Résolution sur l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA), qui appelle nos États membres à promouvoir la réalisation des objectifs des festivités de l'AIPAA 2022.

6. Reconnaissant le caractère unique de l'Année internationale et dans la lignée des efforts déployés dans la région, nous invitons:

    a. Nos États membres à intégrer les activités consacrées à l'AIPAA dans leurs programmes et à favoriser la réalisation des objectifs de l'AIPAA 2022. Plus particulièrement, ces activités doivent comporter des actions clés pour la région, relatives par exemple à l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales, ou au renforcement des capacités d'adaptation de ces secteurs aux changements climatiques et aux autres chocs extérieurs tels que la pandémie mondiale.

    b. Nos partenaires à s'engager activement en tant que partisans de l'AIPAA et à mettre sur pied des initiatives et des événements à cette occasion.

    c. Tous les États membres et partenaires à plaider en faveur de la réalisation des ambitions de l'Année internationale et à les appuyer, dans l'optique de transformer le 21 novembre, actuellement célébré officieusement comme la Journée internationale de la pêche, en Journée officielle des Nations Unies de la pêche et de l'aquaculture artisanales, afin que nous puissions, à l'avenir, nous réunir chaque année pour poursuivre les festivités.

ANNEXE 2

II: *Projet* d'appel régional à l'action en faveur de l'intégration des questions de genre et de l'égalité entre les genres dans le secteur des pêches dans l'Atlantique Centre-Ouest

Appel régional à l'action en faveur de l'intégration des questions de genre et de l'égalité entre les genres dans le secteur des pêches dans l'Atlantique Centre-Ouest

D'après les estimations, les femmes représentent 47% des personnes impliquées dans les pêches de capture artisanales, soit près de 56 millions d'emplois dans la chaîne d'approvisionnement halieutique, et sont principalement chargées des activités telles que la transformation et le commerce du poisson.

Les femmes du secteur de la pêche doivent être visibles et reconnues, jouir des mêmes droits et bénéficier du même accès aux actifs tels que les crédits et les technologies que les hommes, et avoir le même droit de parole qu'eux dans les processus décisionnels et politiques.

La pêche et l'aquaculture en Amérique latine et dans les Caraïbes génèrent plus de 2,6 millions d'emplois directs, et 3 fois plus d'emplois indirects. Près de 90% des emplois directs et indirects dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont un lien avec la pêche artisanale. Celle-ci fournit jusqu'à 85% du poisson consommé dans la région. Si cette estimation est probablement sous-évaluée, nous observons que les données/statistiques sont essentielles pour surveiller la durabilité des pêches et comprendre et améliorer la participation et la contribution significatives des femmes au secteur.

Reconnaissant l'objectif de développement durable 5, «Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles»,

Reconnaissant l'objectif de développement durable 14.7, «D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme»,

Reconnaissant l'objectif de développement durable 14.b, «Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés»,

Reconnaissant le chapitre 8 des *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur de la pêche artisanale, et notant le caractère transversal du genre dans tous les domaines thématiques des Directives,

Reconnaissant l'importance des initiatives visant à appuyer l'intégration des questions de genre dans la région, y compris l'analyse, la stratégie et le plan d'action en matière de genre du Mécanisme régional des pêches des Caraïbes (Gender ASAP),

Reconnaissant les festivités actuelles relatives à l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales en 2022 et les préparatifs relatifs à la reconnaissance institutionnelle de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans les politiques nationales et régionales,

Reconnaissant la Politique régionale 2014-2025 en matière d'égalité et d'équité entre les genres du Système d'intégration centraméricain (**PRIEG/SICA**) par la Politique 2015-2025 d'intégration de la pêche et de l'aquaculture, qui prévoit, à travers le prisme du genre, la promotion de l'accès aux financements et aux crédits et du renforcement des capacités de commercialisation et de gestion, l'accès à la formation et à la formation professionnelle, le renforcement associatif et une meilleure intégration des femmes dans les associations de pêche et aquaculture artisanales,

Rappelant que le Conseil ministériel du CRFM a, à l'occasion de sa huitième réunion extraordinaire, «(…) *accepté que les normes internationales et nationales concernant les questions relatives au genre, à la jeunesse et au travail décent soient respectées et incorporées à toutes les politiques, protocoles, programmes et plans du CRFM*»,

Rappelant par ailleurs que le Conseil ministériel du CRFM a, à l'occasion de sa quinzième réunion, approuvé l'analyse, la stratégie et le plan d'action relatifs à l'intégration du genre dans les pêcheries pour les États du CRFM (Gender ASAP), élaborés dans le cadre de l'Initiative d'intégration des questions de genre du CRFM,

Rappelant qu'un Programme pour l'autonomisation économique des femmes rurales de la région du Système d'intégration centraméricain (SICA) a été approuvé par OSPESCA, et qu'une Feuille de route pour l'autonomisation économique des femmes rurales dans le secteur des pêches et de l'aquaculture a été élaborée,

Nous appelons les gouvernements et les organisations régionales à prendre des mesures concrètes pour:

1. Garantir la création de budgets tenant compte du genre et le recours à des techniques comptables tenant compte du genre, tout en reconnaissant les besoins transversaux de toutes les femmes, y compris les immigrantes et les autochtones.

    a. Élaborer des instruments financiers innovants pour appuyer la diversité des activités sexospécifiques tout au long de la chaîne de valeur.

    b. Les pays de la CARICOM et du SICA doivent prévoir des dotations budgétaires incluant, mais sans s'y limiter, l'intégration des questions de genre dans le secteur de la pêche, ainsi que des dotations spécifiques pour des actions tenant compte du genre.

2. Défendre la participation et l'engagement volontaire des femmes (y compris des jeunes) dans le secteur de la pêche, en créant un espace pour leur permettre d'intervenir à différents niveaux décisionnels.

3. Protéger les femmes tout au long de la chaîne de valeur de la pêche, des intrants à la consommation, en accordant une attention particulière au pouvoir structurel et social qui les restreint.

4. Mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités dirigées par des femmes, qui renforcent la compréhension et la prise en compte du caractère multidimensionnel des besoins des femmes en matière de subsistance.

5. Développer un système exhaustif de gestion des données, qui exploite les technologies de l'information et de la communication pour mieux comprendre la diversité et les complexités des rôles joués par les femmes dans la chaîne de valeur.

    a. Collecter, analyser et utiliser des données et informations socioéconomiques ventilées par sexe.

    b. Élaborer et mettre à jour régulièrement des profils de genre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales.

6. Mettre en œuvre des opportunités et stratégies (proféministes) d'autonomisation des femmes à travers tous les éléments des pêcheries.

    a. Créer des espaces de partage des connaissances et des compétences réunissant des professionnels de la pêche et des jeunes, y compris des filles, concernant tous les aspects de la pêche, de la production à la prise de décisions.